

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
21 Octobre 2016**

OBJET : Aide au fonctionnement des Points Accueils Ecoute Jeunes gérés par les centres hospitaliers d'Aix et Martigues, exercice 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer au titre de l'exercice 2016 des subventions de fonctionnement pour un montant total de 36 000 €, soit 26 000€ au Centre hospitalier Montperrin d'Aix-en-Provence pour ses Points Accueil Ecoute Jeunes et 10 000€ au Centre hospitalier de Martigues pour son Espace santé jeunes;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec le centre hospitalier Montperrin et le centre hospitalier de Martigues , la convention de subvention de fonctionnement suivant le modèle de convention type prévu à cet effet.

Cette dépense sera financée sur les crédits de paiement inscrits au titre de l'exercice 2016, chapitre 65 - fonction 51 - nature 65738, dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée